



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/024
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au terminal de l'Océan, hangar 120 sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5055 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage et de maintenance de conteneurs vides.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société APM TERMINALS FRANCE, 1839 route de l'Estuaire – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 529 169 757 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société APM TERMINALS FRANCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-157 portant sur la dépendance susvisée le 26/02/2019.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 9 536 m².
Durée de la convention : 1 an à compter du 01/12/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **15/03/2019**